

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 224 dispensant du timbre les affiches ayant trait à des œuvres ou à des manifestations de bienfaisance ou d'assistance publique

n° 224

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
11 mars 1938

Numéro JO  
n° 496 du 31/03/1938

Date du numéro  
31 mars 1938

### TEXTE INTÉGRAL

Sont dispensées du timbre. les affiches ayant trait à des œuvres ou à des manifestations de bienfaisance ou d'assistance publique toutes les fois que ces œuvres ou manifestations ont été autorisées par le chef de la colonie.